

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration étrangère.
Ordonnance Souveraine déclarant close la session ordinaire du Conseil National.
Arrêté ministériel réglant le service médical pendant la saison d'été.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Erratum.
Nécrologie.
Bénédiction du drapeau du Comité de Saint-Martin.
Audition des Elèves de l'École Municipale de Musique.

VARIÉTÉS :A propos du 2^e Centenaire de Saint Louis de Gonzague.**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 596.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles;

Avons Ordonné et Ordonnons :

S. Exc. M. Maurice Piette, Notre Ministre d'État, est autorisé à accepter et à porter les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui ont été conférés par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Marienbad (Tchéco-Slovaquie), le trente mai mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'État,
Le Vice-Président du Conseil d'État,
E. ALLAIN.

N° 597.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 25, modifié par l'Ordonnance du 12 juillet 1922, et 26 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Session ordinaire du Conseil National, ouverte le 23 mai 1927, est déclarée close.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trois juin mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'État,
Le Vice-Président du Conseil d'État,
E. ALLAIN

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine du 20 mai 1894, sur l'exercice de la Médecine ;
Vu la délibération, en date du 21 mai 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

MM. les Médecins dont les noms suivent sont désignés pour assurer le service médical payant dans la Principauté pendant les mois d'été 1927 :

1^{er} Mois de Juillet :

MM. le Docteur Taxil,
» Bosio,
» Pizard,
» Drugman.

2^e Mois d'Août :

MM. le Docteur Ambrosi,
» Dalmasso,
» Mercier,
» Maurin.

3^e Mois de Septembre :

MM. le Docteur Dary,
» Barbatis,
» Lavagna,
» Gasquet.

ART. 2.

Tout médecin chargé d'assurer le service médical sera tenu de faire connaître sa présence en se rendant au Secrétariat Général du Ministère d'État le premier et le dernier jour du mois pendant lequel il doit résider dans la Principauté.

ART. 3.

Le présent Arrêté sera affiché d'une manière permanente :

1^o dans tous les Commissariats et Postes de Police ainsi que dans les Casernes des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers ;

2^o dans toutes les pharmacies de la Principauté.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize juin mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'État,
M. PIETTE.

ÉCHOS & NOUVELLES

Erratum. — Dans le compte rendu de la fête du Statuto, le nom de M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco, a été omis dans la liste des personnalités qui sont venues saluer M. Biondelli au Consulat d'Italie. M. le Maire était présent à la réception au siège du Consulat ; il a pris part au cortège et a assisté à la Conférence.

S. A. S. le Prince S'était fait représenter par M. le Capitaine de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers, à l'inhumation de M. Georges-Edouard de Villeneuve, ancien élève de Saint-Cyr, Lieutenant de Réserve, fils de M. Paul de Villeneuve, Conseiller à la Cour d'Appel de Monaco, décédé à Nice à l'âge de 27 ans.

Les obsèques ont eu lieu vendredi à Nice au milieu d'une grande affluence. Parmi les personnalités de Monaco, on remarquait S. Exc. M. le Ministre d'État, M. le Secrétaire d'État, Directeur des Services Judiciaires, absent, s'était fait représenter par M. Hervé Codur, Secrétaire en Chef.

La cérémonie religieuse a eu lieu à l'église du Vœu où S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, a donné l'absoute.

Avant la dislocation du cortège, place Grimaldi, un discours a été prononcé par M. Capdevielle, Président du Cercle Catholique de la Semeuse.

Puis le convoi s'est dirigé vers le cimetière de Caucade où l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille.

Dimanche a eu lieu, à l'église Saint-Martin, sous la présidence de S. G. M^{gr} l'Evêque, la bénédiction du drapeau du Comité de Saint-Martin et de la statue du Saint.

M^{gr} Clément a prononcé, au cours de la cérémonie, une touchante allocution et a béni le drapeau et la statue.

M. le Chanoine Carli, Curé de la Paroisse, a ensuite exprimé sa gratitude à Sa Grandeur et formé des vœux pour le Comité.

La Société chorale, le Chœur paroissial et plusieurs solistes se sont fait entendre.

M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'État, représentant le Gouvernement, et M. Th. Gastaud, Adjoint, représentant M. le Maire, assistaient à la cérémonie.

Le cortège s'est ensuite rendu au jardin d'enfants où des rafraîchissements ont été offerts.

M. Bellando, président du Comité, a remercié les marraines et parrains, levé son verre en l'honneur de la Famille Princièrre, salué les autorités et porté un toast à toute l'assistance.

S. G. M^{gr} l'Evêque a répondu par quelques paroles gracieusement bienveillantes.

M. Louis Abbiate, Directeur de l'Ecole Municipale de Musique de Monaco, avait convié, dimanche soir, les amis de la musique et les parents des jeunes élèves, à la Salle de Musique du Palais des Beaux-Arts, obligeamment mise à la disposition de l'Ecole par M. René Léon, Administrateur-Délégué de la S. B. M., pour leur faire entendre, dans une série de sonates et de trios, les élèves du Cours d'ensemble.

Rien de plus utile que ces séances, qui accoutument les débutants à jouer en public, les habituent à la rampe, et permettent en même temps aux connaisseurs de se rendre un compte exact des progrès réalisés chaque année.

Le Concert de dimanche soir a dépassé toutes nos espérances.

Le nombre des jeunes gens et des jeunes filles capables de jouer des œuvres souvent difficiles, d'une manière toujours honorable et parfois remarquable, était cette année impressionnant. Nous avons entendu onze jeunes pianistes (femmes) et un petit pianiste, qui ont tous joué leur partie d'accompagnement, parfois extrêmement compliquée — je pense en particulier à la *Sonate* de Fauré et au *Trio* de Brahms — avec sûreté et précision, sans jamais taper avec des nuances fort délicates souvent et toujours en mesure. Nous avons entendu deux violoncellistes de grand avenir et toute une pléiade de jeunes violonistes des deux sexes qui ont exécuté des sonates et des trios avec des qualités diverses et des tempéraments différents mais tous avec le même respect des textes et une sûreté rythmique digne des plus grands éloges.

M^{lle} Beltrando a chanté de sa voix si musicale et si pure, la charmante *Nuit Resplendissante* de Gounod. Le Concert se terminait par l'impeccable exécution, par la Chorale de l'Ecole, de deux pièces charmantes de Mendelsshon et de César Franck et d'un très intéressant *Noël* de Louis Abbiate sur des vers de Maurice Canu.

Il ne saurait être question dans un si court compte rendu de citer individuellement tous ces jeunes artistes, mais nous sommes heureux, une fois de plus, de constater la haute tenue musicale de l'ensemble, le souci de perfection qui anime ces élèves, la qualité des œuvres exécutées. Tout cela, c'est l'œuvre personnelle du Maître éminent qui dirige l'École. Ce grand compositeur est en même temps un admirable pédagogue qui a su se faire aimer de tout ce petit monde. La bonté qui rayonne de sa personne est à coup sûr un des éléments les plus précieux de son action sur la jeunesse. On le sent entouré de l'affection respectueuse de ces apprentis qui sont heureux de travailler sous un tel Maître.

L'École de Musique de Monaco a pleinement répondu aux espérances de ceux qui l'ont créée et Monaco est fière de son École de Musique. Au Maître qui la dirige avec tant d'autorité et de prestige nous adressons nos plus chaudes félicitations.

C. P.

VARIÉTÉS

A propos du 2^e Centenaire de Saint-Louis de Gonzague

A l'occasion des fêtes organisées en l'honneur du 2^e centenaire de Saint Louis de Gonzague, M. l'Abbé Rocher, Inspecteur des Ecoles, s'est livré à une intéressante recherche pour préciser un point d'histoire signalé par Gustave Saige dans

son ouvrage sur « Monaco, ses origines, son histoire », p. 125 :

« *Mariage de Marie Grimaldi (1503)*. — La même année, Lucien (seigneur de Monaco, frère et successeur de Jean II), maria la fille de Jean II, Marie Grimaldi, avec Jérôme de la Rovère, seigneur de Vinovo, — et le contrat stipula la renonciation formelle de Marie aux droits qu'elle pourrait invoquer contre ses oncles sur la succession de Monaco.

« De cette union devait naître entre autres enfants : Anne de la Rovère, qui fut la grand-mère de Saint Louis de Gonzague. »

M. l'Abbé Rocher a retrouvé la filiation du Saint et en a dressé le tableau suivant :

Jean II, Seigneur de Monaco, mort en 1505.	
Sa Fille	
Marie Grimaldi épouse, en 1505,	
	Jérôme de la Rovère de Vinovo.
D'eux naquit :	
Anne de la Rovère épouse	
de Tano Santena, Seigneur de Chieri.	
D'eux naquit :	
Marthe Tana Santena de Chieri épouse	
Don Fernand de Gonzague,	
marquis de Castiglione.	
D'eux naquit :	
Saint-Louis de Gonzague,	
né le vendredi 9 mars 1568,	
mort à 23 ans, le 21 juin 1592.	

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Parts de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le quatre juin mil neuf cent vingt-sept :

M. Frédéric BACCARINI, employé de commerce, demeurant à Nice, 8, boulevard des Italiens ;

A cédé, à ses frère et sœur :

1^o M. Adolphe BACCARINI, artiste, demeurant à Nice, 9, rue Saint-François-de-Paule ;

2^o M^{lle} Marie BACCARINI, employée de commerce, demeurant à Monte-Carlo, villa les Grillons ;

Ses droits, parts et portions indivises dans :

Un fonds de commerce de tissus, confections pour hommes et dames, et nouveautés, exploité à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, n^o 2.

Avis est donné aux créanciers de M. Frédéric Baccarini, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 juin 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le dix juin mil neuf cent vingt-sept ;

M^{lle} Margaret-Lois COLDICOTT, commerçante, demeurant à Monte-Carlo, rue de l'Hermitage, immeuble du Grand Hôtel ;

A cédé :

A M^{me} Delgada DOVE, épouse de M. Bertram CURTIS, sans profession, demeurant à Monaco, villa Mignon, 1, rue Suffren-Reymond ;

Et à M^{lle} Violet-Alice MELVILLE, sans profession, demeurant également à Monaco, villa Mignon, 1, rue Suffren-Reymond ;

Le fonds de commerce de librairie, papeterie et bibliothèque circulante, exploité à Monte-Carlo, rue de l'Hermitage, immeuble du Grand Hôtel.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Coldicott, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 16 juin 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le huit juin mil neuf cent vingt-sept ;

M. Pascal BIANCHERI, négociant, et M^{me} Marie CAVARERO, son épouse, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, maison Baron ;

A cédé :

A M^{me} Hélène BIANCHERI, sans profession, épouse de M. Rigo RONDINI, demeurant également à Monaco, boulevard de l'Observatoire, maison Baron ;

Le fonds de commerce de vins et liqueurs en gros et détail, journaux, vente d'articles de mercerie et de papeterie, cartes postales, qu'ils exploitent et font valoir à Monaco, maison Baron, boulevard de l'Observatoire.

Avis est donné aux créanciers des vendeurs, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 juin 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le premier juin mil neuf cent vingt-sept ;

M. Berck JAPKA, bijoutier, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 5 ;

A cédé :

A M. Alphonse-Ali-André BALANCHE, bijoutier-horloger, et à M^{me} Madeleine-Zoé DELEULE, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, boulevard du Nord, n^o 32 ;

Le fonds de commerce de bijouterie-horlogerie, vente et achat de fourrures, exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 5, dans l'immeuble du Monte-Carlo-Palace.

Avis est donné aux créanciers de M. Japka, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 juin 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Société Anonyme de la Chocolaterie de Monaco
Au Capital de 600.000 francs

**AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATION AUX STATUTS**

I. — Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au Siège social, le 10 février 1927, dont un extrait, dûment certifié, est demeuré annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement d'augmentation de capital ci-après énoncé, le Conseil d'Administration de la *Société de la Chocolaterie de Monaco*, usant de la faculté à lui accordée par le § 1^{er} de l'article 7 des statuts, a décidé d'augmenter de cent mille francs le capital social et de le porter ainsi de six cent mille à sept cent mille francs par l'émission de mille actions nouvelles de cent francs chacune de capital nominal, avec prime de cent francs par action, à libérer totalement en un seul versement au moment de la souscription et de réserver la totalité de cette émission aux actionnaires anciens, à raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes.

II. — Aux termes d'un acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 27 mai 1927, le Conseil d'Administration de la *Société de la Chocolaterie de Monaco* a déclaré que les mille actions de cent francs chacune, représentant l'augmentation de capital de cent mille francs, décidée par le dit Conseil dans sa délibération précitée du 10 février 1927, avaient été entièrement souscrites par cinquante-cinq souscripteurs, tous actionnaires anciens; et qu'il avait été versé, par chaque souscripteur, une somme égale au capital nominal de chaque action (cent francs) plus une prime de cent francs, soit deux cents francs par actions et, au total, deux cent mille francs qui ont été versés dans la Caisse de la Société.

A l'appui de cette déclaration il a été représenté une liste, dûment certifiée par le dit Conseil d'Administration, contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux, laquelle pièce est demeurée annexée au dit acte notarié.

III. — Au termes d'une délibération prise à Monaco, au Siège social, le 1^{er} juin 1927, les actionnaires de la dite Société, à cet effet spécialement convoqués et réunis, ont, à l'unanimité :

1^o Reconnu comme sincère et véritable la déclaration notariée précitée de la souscription de cent mille francs pour l'augmentation de capital social et du versement intégral de la dite augmentation, ainsi que du versement de la prime de 100/100 (cent mille francs), soit au total deux cent mille francs, faite par le Conseil d'Administration aux termes de l'acte sus-relaté du 27 mai 1927.

2^o Apporté, à l'article 6 des Statuts, les modifications résultant, « ipso facto », de la première résolution qui précède savoir :

Modifications aux Statuts

Texte ancien.

Texte nouveau.

Le capital social est fixé à six cent mille francs, divisé en six mille actions au porteur de cent francs. Les actions seront souscrites en numéraire et payables en totalité lors de la souscription.

Le capital social est fixé à sept cent mille francs divisé en sept mille actions au porteur de cent francs. Les actions seront souscrites en numéraire et payables en totalité lors de la souscription.

3^o Enfin, donné à l'Administrateur-Délégué de la Société, Président de la dite Assemblée, pouvoir à l'effet de faire, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de M^e Eymin, notaire soussigné, dépositaire des Statuts, le dépôt du procès-verbal de la dite Assemblée, ainsi que de toutes autres pièces qu'il appartiendra.

IV. — Le procès-verbal de la dite Assemblée Générale extraordinaire du 1^{er} juin 1927, ainsi que les pièces constatant la convocation et la constitution régulières de la dite Assemblée ont été, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, déposés au rang des minutes de M^e Eymin, notaire soussigné, par acte du même jour, 1^{er} juin 1927, sans approbation préalable, l'approbation gouvernementale prévue par le § 1^{er} de l'article 7 de la loi nouvelle n^o 71, du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions, ayant été donnée et incluse par anticipation dans l'approbation même des Statuts initiaux dont l'article 7 prévoit une augmentation à laquelle il n'a été que partiellement procédé.

V. — Une expédition de l'acte de déclaration de souscription et de versement d'augmentation de capital et du procès-verbal y annexé du 10 février 1927, avec la liste, aussi y annexée, de souscription et de versement; et une expédition de l'acte de dépôt du 1^{er} juin 1927 et du procès-verbal, y annexé, de l'Assemblée Générale extraordinaire du même jour, ont été déposées, le 13 juin présent mois, au Greffe Général des Tribunaux de Monaco.

Pour extrait publié en conformité de l'article 17 de la loi n^o 71, du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 16 juin 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Les Services Automobiles P.-L.-M. relie la station de Saint-Nectaire aux gares de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Par la qualité de ses eaux, la station thermale de Saint-Nectaire s'est fait une renommée mondiale, les baigneurs y viennent, chaque année, plus nombreux.

Deux services quotidiens d'autocars P.-L.-M., en correspondance avec les trains de et pour Paris, Nîmes, Montpellier, Cette, Marseille, relie cette station, l'un, du 15 mai au 30 septembre, à Clermont-Ferrand, l'autre, du 1^{er} juin au 25 septembre, à Issoire.

De Saint-Nectaire, les autocars P.-L.-M. mènent à Murols, au Lac Chambon, et au Mont-Dore et facilitent ainsi la visite de la région pour le plus grand agrément des baigneurs.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. délivrent des billets directs pour Saint-Nectaire, Murols et le Mont-Dore. Ces billets permettent d'enregistrer, dès le point de départ, les bagages pour les trois stations précitées sans que le voyageur ait à s'en préoccuper à Clermont et à Issoire.

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien, vingtième année. Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur, 4 planches aquarelles: France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandé 75 fr. On peut s'abonner et renouveler son abonnement par l'envoi d'un chèque postal (c. c. Paris 29-32) adressé à Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris, (IX^e). — Prix de vente au numéro: France et Colonies: 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 30 avril 1927, enregistré, le nommé MUROLO (Tito), né le 5 septembre 1893, à Caivano, province de Naples (Italie), de Ferdinand et de Di Micco (Antoinette), se disant publiciste et avocat, ayant demeuré successivement à Monaco, Beausoleil, Menton, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 12 juillet 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance — délit prévu et puni par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut Général.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

Améliorations apportées aux trains de voyageurs sur le réseau P.-L.-M.

Parmi les améliorations qui seront apportées aux trains de voyageurs sur le réseau P.-L.-M., en vue de la prochaine saison d'été, il convient de signaler :

La mise en circulation, du 1^{er} juillet au 30 septembre, d'un express de jour toutes classes entre Lyon et la Bretagne :

Aller :

Lyon-Perrache.....dép. 7h45
Nantes.....arr. 18 42
Le Croisic.....arr. 21 27

Retour :

Le Croisic.....dép. 6h
Nantes.....dép. 8 34
Lyon-Brotteaux.....arr. 19 15
Lyon-Perrache.....arr. 20

La mise en circulation, du 1^{er} juillet au 30 septembre, d'un express de jour toutes classes entre Paris, Bellegarde, Evian et Chambéry avec correspondance sur Annecy :

Aller :

Paris.....dép. 8h30
Aix-les-Bains.....arr. 18 13
Annecy.....arr. 20 05
Chambéry.....arr. 18 45
Bellegarde.....arr. 18 30
Evian.....arr. 21 02

Retour :

Evian.....dép. 9h35
Annecy.....dép. 11 22
Aix-les-Bains.....dép. 12 47
Bellegarde.....dép. 12 20
Chambéry.....dép. 12 18
Paris.....arr. 22 05

Les Annales

Le dernier numéro des *Annales*, où il est naturellement question de Lindbergh, contient aussi une page de souvenirs de Charles Nungesser, page singulièrement émouvante, et à laquelle les circonstances donnent un relief saisissant. Henry Béraud y publie une chronique magistrale : *Grandeur et Servitude des Flâneurs salariés*. Au sommaire, des souvenirs de Lucien Descaves sur Claude Monet, une visite de Lucie Delarue-Mardrus à Bourdelle, le salon de Nodier, par Funck-Brentano, une lettre inédite de J.-K. Huysmans, présentée par Ludovic Naudeau, la suite du Voyage de Paul Morand, le début du *Cachemire Écarlate*, de J. de Lacretelle, et un important supplément musical. Partout : 2 fr. 50,

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour vos Voyages.

Les vacances approchent. Vous avez certainement, par la pensée, choisi la station où vous désireriez séjourner, mais la vie est si chère que vous vous demandez s'il vous sera possible d'y aller.

Ne connaissez-vous donc pas le moyen de voyager économiquement? Prenez un billet d'aller et retour de famille à prix réduit. A partir de la 3^e personne une réduction importante vous est faite (50% pour la 3^e personne, 75% pour la 4^e personne et chacune des suivantes) et 3 personnes seulement sont tenues de voyager ensemble.

Désirez-vous excursionner dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, les Cévennes? Demandez alors une carte d'excursion de 15 ou 30 jours pour la région de votre choix. Les cartes permettent d'atteindre la zone d'excursion, d'y circuler librement et de revenir ensuite au point de départ.

Désirez-vous, au contraire, vous rendre sur une plage de la Côte d'Azur ou faire un séjour, d'avant ou d'arrière-saison, dans une station thermale ou climatique des Alpes, du Jura, des Cévennes, de l'Auvergne, du Morvan? prenez un billet d'aller et retour individuel pour stations balnéaires, thermales et climatiques; vous voyagerez aussi à bon compte.

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée à partir de 9 heures

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert 1^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Novel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.
Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1866.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE

33, boul. Princesse-Charlotte

MONTE-CARLO

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert 1^{er}
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Collis et Objets précieux

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Exploit de M^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.